


Informations de base	
<b>2025/2014(INI)</b> INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Mise en œuvre et réalisation des objectifs de développement durable dans la perspective du forum politique de haut niveau de 2025  <b>Subject</b> 3.70.20 Développement durable 8.40.10 Relations interinstitutionnelles, subsidiarité, proportionnalité, comitologie	

Acteurs principaux				
Parlement européen	<b>Commissions conjointes compétentes au fond</b>		<b>Rapporteur(e)</b>	<b>Date de nomination</b>
	<b>DEVE</b> Développement		BIEDROŃ Robert (S&D)	20/02/2025
	<b>ENVI</b> Environnement, climat et sécurité alimentaire		FARANTOURIS Nikolas (The Left)	20/02/2025
	<b>Commission pour avis</b>		<b>Rapporteur(e) pour avis</b>	<b>Date de nomination</b>
	<b>FEMM</b> Droits de la femme et égalité des genres		GÁLVEZ Lina (S&D)	20/05/2025
	Commission européenne	<b>DG de la Commission</b>		<b>Commissaire</b>
Partenariats internationaux		SÍKELA Jozef		

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
23/01/2025	Annnonce en plénière de la saisine de la commission		
24/06/2025	Vote en commission		
01/07/2025	Dépôt du rapport de la commission	<a href="#">A10-0125/2025</a>	
09/07/2025	Décision du Parlement	<a href="#">T10-0159/2025</a>	Résumé
09/07/2025	Résultat du vote au parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2025/2014(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 59 Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CJ37/10/01776

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE768.093	04/03/2025	
Amendements déposés en commission		PE771.959	28/03/2025	
Amendements déposés en commission		PE771.978	28/03/2025	
Avis de la commission	FEMM	PE770.238	20/05/2025	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A10-0125/2025	01/07/2025	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T10-0159/2025	09/07/2025	Résumé
Commission Européenne				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2026)02-18	18/02/2026	

## Réunions avec des représentant(e)s d'intérêts, publiées conformément au règlement intérieur

### Rapporteur(e)s, rapporteur(e)s fictifs/fictives et président(e)s des commissions

Transparence				
Nom	Rôle	Commission	Date	Représentant(e)s d'intérêts
BIEDROŃ Robert	Rapporteur(e)	DEVE	23/04/2025	Ban Ki-moon Centre for Global Citizens
SINGER Christine	Rapporteur(e) fictif/fictive	ENVI	25/03/2025	GLOBAL HEALTH ADVOCATES
SINGER Christine	Rapporteur(e) fictif/fictive	ENVI	24/03/2025	ShareAction Europe
SINGER Christine	Rapporteur(e) fictif/fictive	ENVI	04/03/2025	Forum Nachhaltige Geldanlagen
FARANTOURIS Nikolas	Rapporteur(e)	ENVI	18/02/2025	SDG Watch Europe
BIEDROŃ Robert	Rapporteur(e)	DEVE	18/02/2025	SDG Watch Europe
FARANTOURIS Nikolas	Rapporteur(e)	ENVI	12/02/2025	UN/UNDP Representation Office in Brussels

# Mise en œuvre et réalisation des objectifs de développement durable dans la perspective du forum politique de haut niveau de 2025

2025/2014(INI) - 09/07/2025 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 422 voix pour, 219 contre et 31 abstentions, une résolution sur la mise en œuvre et la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) dans la perspective du forum politique de haut niveau (FPHN) de 2025.

Le Programme 2030 et les 17 ODD intégrés, y compris leurs 169 cibles et 247 indicateurs, représentent le seul cadre mondialement partagé et politiquement accepté pour des politiques fondées sur des données probantes afin de relever des défis communs et parvenir au développement durable dans ses trois dimensions - économique, sociale et environnementale. Les États membres des Nations unies se sont engagés à atteindre les ODD d'ici à 2030. Or, **seuls 17% des cibles des ODD sont en voie d'être atteintes**. Pour près de la moitié d'entre elles, les progrès accomplis sont minimes ou modérés, et pour plus d'un tiers, ils sont au point mort. Une action urgente s'impose pour inverser cette tendance alarmante.

## État d'avancement

Rappelant son attachement inébranlable à assurer la mise en œuvre intégrale et rapide de tous les ODD, les députés estiment que la réalisation du Programme 2030 et au-delà nécessitera **une action large et accélérée pour l'ensemble des ODD**. Le retard dans la réalisation des ODD est aggravé par l'écart important des progrès enregistrés dans différents groupes de pays, en particulier dans les pays et régions les plus pauvres et les plus vulnérables. Les politiques pertinentes pour la réalisation des ODD dans les pays à revenu faible et intermédiaire sont, dans une large mesure, réduites par des niveaux d'endettement élevés et des charges élevées liées au service de la dette.

Le Parlement a souligné la nécessité d'une **coopération mondiale** pour réformer l'architecture financière mondiale. Il a réaffirmé que la coopération internationale est une condition fondamentale pour que le monde progresse sur la voie des ODD d'ici à 2030 et que cette coopération devrait donner la priorité au **renforcement de la résilience, de la stabilité et de l'autonomie des pays partenaires**, en particulier en Afrique, en favorisant les possibilités de développement économique et humain et en se recentrant sur des priorités essentielles telles que la nutrition, les soins de santé et l'éducation.

La résolution a insisté sur la nécessité d'une collaboration plus étroite entre l'Union et les institutions mondiales, le GIEC et les Nations unies afin de garantir que les politiques de l'Union et les politiques mondiales restent fondées sur les données scientifiques les plus récentes en matière de climat.

Certains ODD doivent faire l'objet d'un examen approfondi lors du FPHN 2025 :

### **ODD 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge**

Moins de 10% des cibles de l'ODD 3 sont en bonne voie et moins d'un tiers devraient être atteintes d'ici à 2030. Les députés sont alarmés par le ralentissement des progrès vers la couverture sanitaire universelle, qui laisse près de la moitié de la population mondiale sans accès aux services de santé essentiels.

Le Parlement appelle de ses vœux une action renforcée, coordonnée et globale, une planification pluriannuelle et sur mesure et des investissements substantiels pour **parvenir à une couverture sanitaire universelle**. Il souligne la nécessité de renforcer les systèmes de santé et le personnel de santé, de garantir un accès équitable à des services de santé de qualité et à des médicaments et vaccins sûrs, efficaces et abordables, de promouvoir la prévention et le traitement des maladies, d'élaborer des solutions innovantes et de mettre en place des systèmes de santé inclusifs et résilients. Il demande également que des mesures soient prises pour lutter contre les facteurs environnementaux aggravants, réduire le nombre de maladies et de décès dus aux substances chimiques dangereuses et à la pollution, réduire les risques liés aux épidémies et pandémies zoonotiques émergentes et réémergentes, et lutter contre la résistance aux antimicrobiens.

### **ODD 5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles**

Le Parlement alerte sur la **lenteur des progrès** en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, sur la nécessité de mettre fin aux violences sexistes, sur les reculs des droits sexuels et reproductifs et sur l'impact du changement climatique sur les femmes. Il demande que les plans d'action sur le climat prévoient un soutien en faveur des femmes et la participation de celles-ci à la prise de décision en matière de climat.

Les députés demandent la **poursuite du financement** de programmes axés sur la promotion des droits, de l'émancipation et de l'autonomie des femmes et sur la lutte contre toutes les formes de violence fondée sur le genre. Ils invitent la Commission à faire en sorte que **85%** de toutes les nouvelles actions extérieures intègrent l'égalité des genres comme objectif important ou principal et que 20% de l'APD dans chaque pays soient affectés à des programmes dont l'un des principaux objectifs est l'égalité entre les femmes et les hommes.

### **ODD 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous**

Le Parlement s'inquiète du **recul** enregistré au cours de la dernière décennie en ce qui concerne les droits du travail, la liberté d'association et les droits de négociation collective. Déplorant qu'un cinquième de la population mondiale vive dans des pays où les inégalités sont élevées, il affirme la nécessité **de renforcer les mesures sociales** pour lutter contre les inégalités conformément au principe consistant à «ne laisser personne de côté».

Les députés demandent la mise en place de politiques plus fortes pour favoriser le caractère inclusif et durable du développement économique. Ils appellent à recourir à des instruments tels que la stratégie «Global Gateway» pour mobiliser de multiples sources de financement à cette fin. Les

députés réaffirment l'importance des politiques qui soutiennent l'emploi, l'éducation et la formation professionnelle des jeunes. Ils regrettent que plus de la moitié de la main-d'œuvre mondiale (9 travailleurs sur 10 en Afrique subsaharienne) soit employée de manière informelle.

***ODD 14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable***

Le Parlement constate que l'ODD 14 reste l'ODD **le moins financé** et que le déficit de financement actuel est estimé à environ 150 milliards de dollars par an. Il souligne la nécessité de protéger l'océan en tant qu'entité unifiée et de l'utiliser de manière durable. Il préconise une approche globale, qui intègre la protection et la restauration de l'environnement, la prospérité, l'équité sociale, la durabilité et la compétitivité. Il est urgent de prendre des mesures contraignantes au niveau mondial et d'adopter une approche écosystémique pour garantir la santé à long terme de l'océan.

***ODD 17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser***

Le Parlement invite l'Union à continuer d'œuvrer en faveur du multilatéralisme et à **jouer un rôle moteur à l'échelle mondiale** en vue de faire avancer la réalisation des ODD et du Programme 2030 et de renforcer les traités et accords internationaux tels que l'accord de Paris, la convention sur la diversité biologique et les initiatives régionales de conservation. Préoccupé par le déficit d'investissement de 4000 milliards de dollars pour atteindre les ODD, il souligne que l'engagement de l'Union en faveur des ODD devrait être soutenu par des engagements financiers ambitieux dans le prochain cadre financier pluriannuel pour la période 2028-2034.

L'Union est invitée à redoubler d'efforts et à montrer la voie en matière de progrès au cours des cinq années précédant l'échéance de 2030, en vue d'accélérer les actions visant à inverser les tendances négatives.